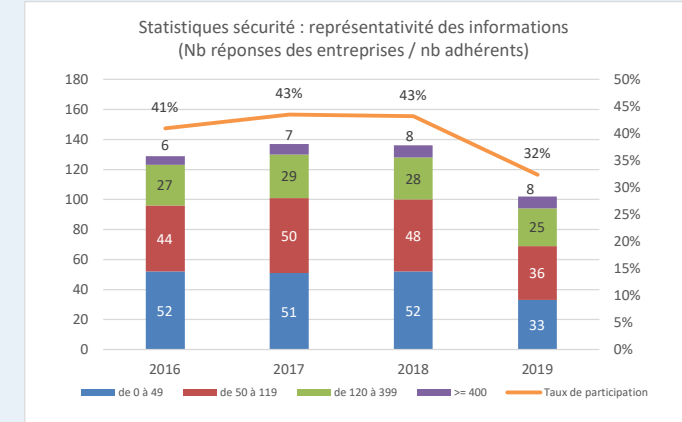
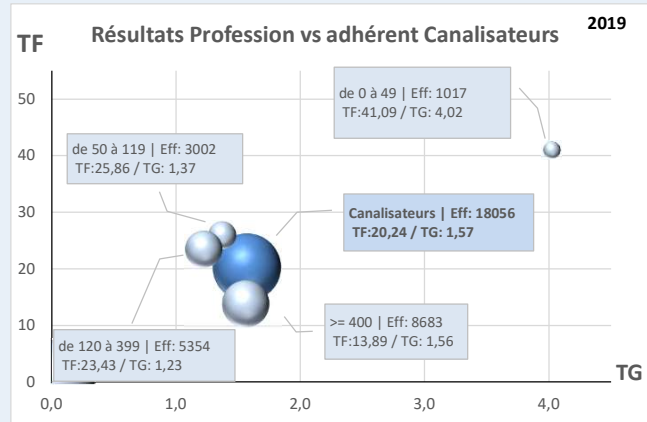
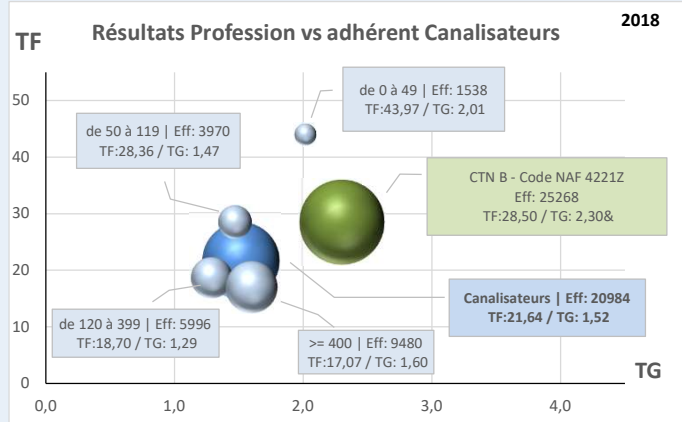


Statistiques sécurité des Canaliseurs

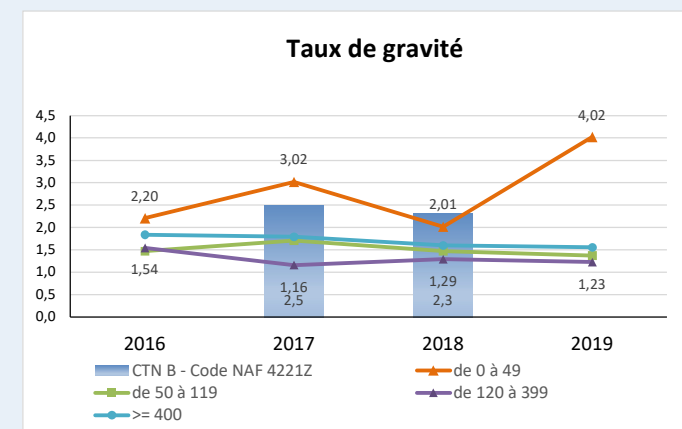
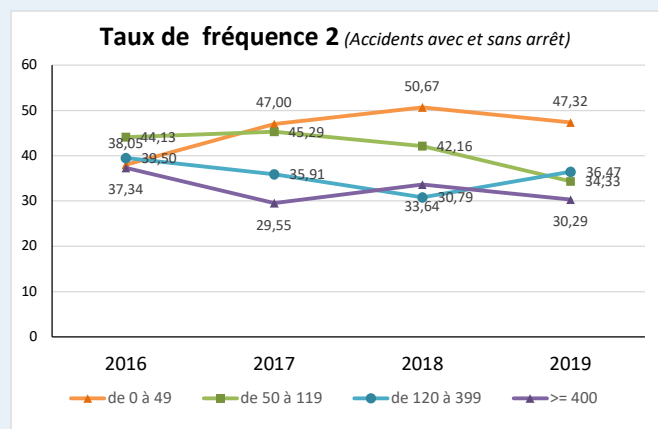
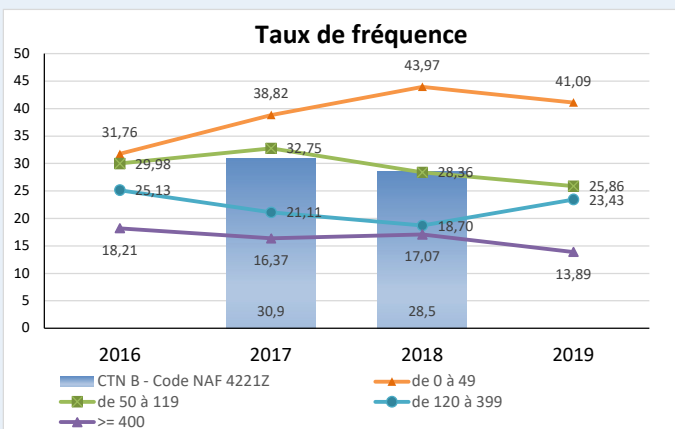
Ces graphes comparent les résultats des Canaliseurs (à partir des réponses fournies par les entreprises adhérentes) aux résultats diffusés par la CNAM TS sur le CTN B, pour les entreprises de la profession "Construction pour fluides" (code NAF 4221Z)
 L'effectif couvert par les réponses des adhérents permet de considérer ces informations comme représentatives (bien que seuls 32% des adhérents aient répondu, ils représentent plus de 18000 salariés, soit plus de 60% de l'effectif total du code 4221Z dans le CTN B).
 (Données hors accident de trajet)



Les entreprises d'effectif < 50 présentent des taux assez éloignés des autres. Les résultats des adhérents sont en moyenne meilleurs que ceux de l'activité "Construction de réseaux pour fluides".

Les résultats sont légèrement améliorés par rapport à l'an dernier. (les statistiques de la CNAM ne sont pas encore disponibles pour 2019)

Les groupe peuvent avoir répondu de façon globale (effectif >= 400), ou par centre (et être répartis dans les entreprises de 121 à 400 personnes)



nota 1: les statistiques CNAM ne donnent pas le TF2

nota 2: si une entreprise n'a pas fourni le TF2, il est initialisé à minima au TF1

Après une baisse significative en 2018, le taux de gravité des petites entreprises a doublé en 2019.

TF1 : nb accidents avec arrêt * 10⁶ / nb heures travaillées

TF2 : (nb accidents avec arrêt + nb accident sans arrêt) * 10⁶ / nb heures travaillées

TG : nb jours d'arrêt * 10³ / nb heures travaillées